

ré à Doorneggele le 18. 11. 98.

14

Stallaert

Joseph, Antoine, Charles, Cornille

E 33480

ad. 5. c. d. 15 (8. d. l.) 3. d. l. 3. C. 2<sup>e</sup>  
7. le 1. 10. 18 à Gandgaeme (Kornisstraat) p. n. 103/6103f.  
9. 14. 10. 18 à la ferme Tandewalle Kornisstraat (L. B. 141)  
ex 9 de Gandgaeme et ré. 9 au com. 2<sup>e</sup> comm. 8 d'Ypres (S. III)



E/33480 Jugement rendu le 12-3-24

Madu 061/1768 au 18-10-19 rem. p. d. de Stallaert,  
Joseph, Antoine, Ch. L. adf. m. 15 au 8. l. m. 6103f + a Omerwilde.

E.C. 4144 - 10. 12. 19 d. G. l. d. p. d.

E.C. 4144 - 10. 12. 19 a Madu p. d. n'a pu être dressé

G. l. 8. l. n. 4042 au 13. 12. 19 ou 13. 12. 19 mil. pas  
immobilière au 8.

G. l. 14152. 1-3-20 au Col. comm. 8. l. Bruxelles  
rem. si millet apparten. à ce régiment et éventuellement p. d.

G. l. 14176 10-3-20 à Madu rem. à faire recherches p.  
découvrir unité à laquelle app. 5 mil.

Col. comm. 8. l. n. 1339 au 29. 3. 20. mil. pas imm. et  
imm. au 8. l.

S. III n. 1819 au 26. 11. 20. bonne h. 9 d.

E./C. 6610. nu 4-4 1. à Formezele dem. reg<sup>m</sup> et h: mat<sup>h</sup>

Formezele n: 1668. nu 6-4 1. se font remarquer par leur habitude d'Ypres (E.C.)

E./C. 4400. nu 25-4 21. à Ypres dem. reg<sup>m</sup> et h: mat<sup>h</sup>. Trauom. en commun note de Formezele.

Ypres 25-4-21. env. note de la famille et note de Formezele en retour. (E.C.)

E./C. 8192. 11-5-21. à Formezele, dem. ext. acte naissance et si mil<sup>h</sup> était légalement domicilié dans la commune lors de son + et renseignements concern. mariage.

E./C. 8192. 11-5-21. à Gh. 3: L. dem. ext. reg<sup>m</sup> mat<sup>h</sup> de Hallaert J.A.C.C. n: 61037.

E./C. 8192. 11-5-21. au Gh<sup>m</sup> 3: de L. dem. noms et adresses de 3 témoins ou + au mil<sup>h</sup>.

Gh. 3: L. 6943 nu 13-5-21. env. ext. mat<sup>h</sup> de Hallaert dans Joseph, Antoine, Boncille, Edj<sup>m</sup> n. 10. n: 55660.

(voir cette fiche)  
Formezele le 17 5 21; env. ext. acte naissance de Hallaert Joseph Antoine Charles, Boncille. (E.C.)

Gh<sup>m</sup> 3: L. 5050. nu 2-6-21. donne noms et adresses de 3 témoins ou + (E.C.)



Thallaert Joseph, Antoine, Charles, Comille  
adj<sup>t</sup> c. s. 15 (S. l.) s. l. S. l. N<sup>o</sup> 103/61037.

E. C. 13448 du 42-8-21 à Toorneggele, rem. ex h. acte  
naissance.

Toorneggele le 16-8-21. env. ex h. acte naissance de  
Thallaert Joseph, Antoine, Charles, Comille (E. C.)

E. C. 14358 du 27-8-21 au 26-3-22. rem cat. du reg<sup>tr</sup>  
mat<sup>l</sup> ch. sous les n<sup>os</sup> en possession du mil<sup>l</sup> immat<sup>l</sup> au  
S. l. l. sous n<sup>o</sup> 61037.

Ann. 2 p. 18 fol.  
Gronville 1848

N<sup>o</sup> 241mpel c. Secrétaire Ch. de J. vicinaire les Pannes le  
25-11-21 millet a été ex<sup>tr</sup> de la fosse comm<sup>ne</sup> par la famille  
et parant déclaration de l'vanderwall reconnue par celle,  
remis sous terre à côté de la fosse comm<sup>ne</sup> la S. l. était  
surmontée d'une petite croix portant son nom. (B.)

E. C. 4484 du 6-4-22 à Madn : Transmet ex h. acte naissance  
et ex h. mat<sup>l</sup>

S. III 1460 du 8-4-22 env. P. V. s' ex<sup>tr</sup> en double n<sup>o</sup> 864 (S.)

Madn 161 c. S. J. 69036 le 19-4-22 le dossier du Procureur  
du Roi, en possession, se rapporte à l'adj<sup>t</sup> Thallaert,  
Louis, Joseph, Antoine et non au Sergent Thallaert, Joseph,  
Antoine, Charles, Comille (E. C.) (voir cette fiche)

Madn 161 c. S. J. 69212 le 21-4-22. rem. dossier constitué  
en vue de requérir Jugement déclarat. du + (E. C.)

Bom<sup>de</sup> 3: 4. n. 13982 du 22-12-21 env. liste laquelle  
renseigne Hallaert Louis, Joseph, + à Maredem le 18-9-22 (R.)

\* R. J. 131<sup>h</sup> du 13-12-22 à M. du: Gramm: Sonu  
Du nomm, Hallaert Joseph, Antoine, Charles  
Cornille adj. constitué, en vue de recevoir  
la déclaration judiciaire, du décès.

\* M. du. 0.61<sup>e</sup>/R. J. 96258 le 26.9.22. renvoie dossier  
constitué transmis sous n.° R. J. 29<sup>h</sup> (voir fiche Hallaert  
Louis), en faisant remarquer qu'à part le certificat d'  
inscription aux registres de la habit. et les réclames / de la  
comm. sur le décès le décès s'est produit le +; 2/ celle au  
le mit<sup>re</sup> avait son domicile; les pièces composant le dit dossier  
ne raff<sup>ent</sup> pas au mit<sup>re</sup> faisant l'objet de la G. B. n.°  
061<sup>e</sup>/R. J. 69212 du 21-4-22. Dem. dossier réclamatif de  
Hallaert Joseph, Ant. Ed. Lora. d'Ed. M. Lorrain le 20-12-22  
de la mat<sup>re</sup> et l'acte de naissance le 22 mit<sup>re</sup>.

GC<sup>n</sup> 15298 du 13-12-22. à M. du le nomm Hallaert  
Joseph Antoine Charles Cornille était adj. v. c. s. 15  
du 5<sup>e</sup> l. et non serg<sup>te</sup> m. c. a. m. c. que le porte. la  
dépêche n.° 0.61<sup>e</sup>/R. J. 96258 du 26.9.22. Le dossier déclaré  
conc. le serg<sup>te</sup> Hallaert Louis Joseph Antoine Cornille  
a déjà été transmis et le jug. a été rendu dans  
le cours du mois d'août (voir cette fiche). Le  
dossier Hallaert Joseph Antoine Charles Cornille  
est transmis sous n.° R. J. 131<sup>h</sup> de ce même jour.